

Préavis N° 74/2016-2021

Demande de crédit de CHF 55'500.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagements routiers en mobilité douce aux Chemins de Ballessert et de la Grande Coudre

Responsabilité du dossier : Aménagements extérieurs

M. Jean-Pierre Debluë - municipal

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Description de l'étude	3
3.	Périmètre de l'étude	3
4.	Description des prestations	4
5.	Coûts de l'étude	5
6.	Clé de répartition	5
7.	Conclusions	6

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

1. Introduction

La Municipalité, conjointement avec l'Ecole Internationale, a mené une étude de mobilité dont l'objectif était d'assurer une bonne accessibilité à l'école et d'éviter les nuisances du trafic dans le nord de la Commune, par le biais du préavis N° 26/2016-2021 approuvé le 13 septembre 2017.

Les résultats de cette étude ont démontré la nécessité de procéder à des travaux d'aménagements routiers dans le secteur. Dans ce cadre, la première des mesures résultant de cette étude consiste à l'élargissement des chemins Ballessert et de la Grande Coudre.

L'objectif de ces travaux est de favoriser la mobilité douce dans le secteur, ainsi que de créer une voie de bus bidirectionnelle réservée au milieu de la chaussée. Cette mesure entend favoriser une circulation facilitée des transports scolaires et, de ce fait, le désengorgement du trafic. Il est en effet important que les bus puissent circuler efficacement dans cette zone, afin d'encourager les parents d'élèves à renoncer aux transports individuels.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité vous soumet le présent préavis d'étude, cofinancé par l'EIG, dont le projet consiste à élargir le chemin Ballessert ainsi que la seconde partie du chemin de la Grande Coudre, afin de permettre l'aménagement d'une voie réservée aux bus.

Ces travaux permettront par ailleurs d'offrir une continuité et de pérenniser les aménagements déjà réalisés sur la première partie du chemin de la Grande Coudre, dans le cadre du giratoire de Ballessert.

2. Description de l'étude

L'objectif est d'étudier les aménagements à prévoir afin d'élargir le domaine public entre le giratoire de Ballessert et l'Ecole Internationale pour permettre l'ajout d'une voie réservée aux bus et la réalisation de trottoirs accueillant les mobilités douces piétons/vélos, ceci afin de s'harmoniser avec les aménagements déjà réalisés par la Commune sur la première partie du chemin de la Grande Coudre et dans le cadre des aménagements du PPA « En Ballessert ». Il s'agit notamment d'étudier les éventuelles emprises sur les parcelles adjacentes et sur la zone agricole colloquée en surface d'assolement.

L'étude sera décomposée en deux phases :

- La première permettra d'étudier et identifier les besoins ainsi que de fixer les gabarits et donc les besoins en terrain. Cette phase doit permettre de préparer le dossier jusqu'à l'envoi à l'examen préalable des services afin de s'assurer de la faisabilité du projet.
- La deuxième phase consistera aux étapes nécessaires à la légalisation et aux appels d'offres en vue de la préparation d'un préavis d'exécution.

3. Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude porte sur le chemin de Ballessert et le chemin de la Grande Coudre pour les bus, et inclut également des prolongements sur le chemin de la Ferme pour les mobilités douces piétons/vélos afin d'offrir une continuité à ces cheminements pour la population.

4. Description des prestations

4.1. Etat actuel

La Municipalité, en collaboration avec l'Ecole Internationale, a relevé un certain nombre de problèmes sur ce secteur, auxquels elle souhaite remédier. Les problématiques sont les suivantes :

- L'accès à l'Ecole Internationale par les bus est difficile à cause des bouchons occasionnés par les personnes utilisant leur véhicule privé pour amener leurs enfants directement sur le site.
- Le report de l'accessibilité à l'Ecole Internationale sur les transports publics ou les mobilités douces et rendu difficile par le manque d'infrastructures sur la partie terminale du chemin de la Grande Coudre où tous les modes cohabitent sans séparation sur une route trop étroite.
- Il n'y a actuellement que peu de liaisons nord-sud pour les piétons/vélos entre le chemin de la Grande Coudre et le chemin des Côtes, le chemin de la Ferme étant régulièrement fermé par une barrière.
- La chaussée du chemin de la Grande Coudre est dans un état dégradé qui nécessite des travaux de réfection de la route.

Objectifs

- Réfectionner la chaussée, comme nous l'impose le principe d'entretien des routes qui incombe à la Commune.
- Renforcer et sécuriser les mobilités douces piétons/vélos depuis les aménagements existants, le long de la route de Divonne, le chemin de la Grande Coudre et le chemin de la Ferme.
- Améliorer l'accessibilité au site de l'Ecole Internationale pour les bus afin de tendre vers un but de diminution des voitures.

4.2. Prestations sous mandat par le groupement de mandataires choisis, soit Urbaplan et le bureau Bovard & Nickl SA

Phase A:

Projet de l'ouvrage pour l'examen préalable. Phase projet de l'ouvrage SIA 4.2.32.

- Mise en place des documents, plans de situation, coupes-types, profils en travers, plans des emprises, rapport explicatif intégrant le volet lié à la problématique des SDA jusqu'au stade permettant le dépôt du projet à l'examen préalable.
- Mise en place d'un budget, estimation du coût des travaux.
- Accompagnement de la Commune et de l'Ecole Internationale dans les démarches foncières pour la réalisation des emprises.
- Préparation des documents, plans et report explicatif pour l'envoi du dossier à l'examen préalable des Services.

Ce projet sera développé en lien avec le résultat de l'étude mobilité menée sur la Commune.

Phase B:

Demande d'autorisation de construire (SIA 4.2.33)

- Au retour de l'examen préalable, adaptation suite aux éventuelles remarques.
- Etablissement des différents documents nécessaires à la dépose du dossier à l'enquête publique du projet routier et du projet géométrique lié aux emprises et aux SDA.

Appel d'offres (SIA 4.2.41)

- Etablissement des différentes soumissions par corps de métier et mise en soumissions selon la loi sur les marchés publics.
- Mise en place d'un budget pour l'établissement d'un préavis de réalisation.

5. Coûts de l'étude

Le budget pour la phase étude se base sur une offre rentrée des mandataires choisis conjointement avec l'Ecole Internationale. Le budget pour la phase étude peut se résumer de la manière suivante :

Phase A	Nombre d'heures	Tarif horaire	Montant total	
Prestations Bovard & Nickl SA	156	CHF 121.00	CHF	18 876.00
Prestations Urbaplan	28	CHF 133.00	CHF	3 724.00
Fourntiures et frais divers			CHF	120.00
Total HT phase A	184		CHF	22 720.00
Phase B	Nombre d'heures	Tarif horaire	Mon	tant total
Prestations Bovard & Nickl SA	178	CHF 121.00	CHF	21 538.00
Prestations Urbaplan	18	CHF 133.00	CHF	2 394.00
Fournitures et frais divers			CHF	180.00
Total HT phase B	196		CHF	24 112.00
Divers et imprévus (env. 10%)			CHF	4 683.20
TOTAL GENERAL HT	392		CHF	52 907.20
TVA 7.7 %			CHF	4 073.85
TOTAL GENERAL TTC	CHF	56 981.05		
TOTAL GENERAL TTC ARRONDI	CHF	55'500.00		

Les mandats d'étude ont été traités conformément à la Loi sur les marchés publics, selon la procédure de gré à gré.

6. Clé de répartition

Sur la base des discussions tenues entre la Municipalité et l'Ecole Internationale, une clé de répartition suivante a été convenue. Elle se base sur le budget sommaire des travaux établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Nickl SA, qui se chiffre à environ **CHF 1'000'000.00** TTC, +/- 20 % en phase d'avant-projet (SIA 4.3.31). La répartition du coût des travaux est prévue comme suit :

- Réfection de la route existante, à charge de la Commune env. 13%
- Travaux pour la mobilité douce, à charge de la Commune env. 45%
- Elargissement de la route pour permettre l'adjonction de la voie de bus, à charge de l'EIG env. 42%

Si l'on prend en compte que les aménagements mobilité douce sur les équipements publics ouverts à tous sont pris en charge par la Commune et que l'entretien de la route actuelle devra également lui incomber, la participation communale devrait être de 58% et celle de l'Ecole Internationale de 42%, en raison de l'élargissement de la route qui lui profite.

Toutefois, en prenant en compte qu'une bonne partie de la dégradation de la route est liée au trafic de l'Ecole Internationale, une clé de répartition a été arrêtée à 50-50 entre les deux entités.

Le montant du préavis au pourcentage défini s'élève ainsi, pour la Commune, à CHF 27'750.00 TTC.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu le préavis municipal N° 74/2016-2021 concernant une demande de crédit de

CHF 55'500.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagements routiers en

mobilité douce aux Chemins de Ballessert et de la Grande Coudre

Ouï le rapport de la Commission des finances

Ouï le rapport de la Commission de mobilité

Ouï le rapport de la Commission des routes

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'adopter le préavis en question

D'accorder à cet effet un crédit de CHF 55'500.00 à la Municipalité

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir

à l'emprunt si nécessaire

D'autoriser la Municipalité à amortir un montant de CHF 27'750.00 TTC par la

participation de l'Ecole Internationale

D'amortir cet investissement par le biais du compte N° 9282.003 « Fonds de réserve pour

constructions futures + autres investissements »

Ainsi approuvé par la Municipalité le 30 septembre 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic:

la secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens

Le Municipal responsable :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis municipal No. 74/2016-2020 :

Demande de crédit de CHF 55'5500.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagements routiers en mobilité douce aux Chemins de Ballessert et de la Grande Coudre

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 7 octobre 2019, en présence de M. Francois Debluë, syndic, de Mesdames Audrey Barchha et Lucie Kunz-Harris ainsi que Monsieur Denis Lehoux, municipaux, de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, de Mme Samantha Kucharik, boursière, et de Messieurs Adrien Vallotton et Christophe Hermaniat, chefs de service.

Le préavis 74/2016-2021 nous a été présenté par M. Francois Debluë, syndic et M. Adrien Vallotton, chef de service.

1. Préambule

Depuis plusieurs années aux heures de pointe, l'engorgement du trafic au nord de la Commune affecte les pendulaires se rendant vers le principal axe autoroutier par la route de Divonne ainsi que les usagers de l'Ecole Internationale.

Une étude de mobilité conjointement menée par la Municipalité et l'Ecole Internationale a conclu en la nécessité de procéder à des aménagements routiers dans ce secteur afin d'assurer une bonne accessibilité à l'école et de fluidifier le trafic routier.

L'objet de ce préavis est un crédit d'étude de 55'000 CHF pour des travaux d'aménagement routier sur les chemins Ballessert et de la Grande Coudre.



2. Description des aménagements et périmètre de l'étude

Les travaux suivants seront étudiés :

1. L'élargissement des chemins de Ballessert et de la Grande Coudre

- 2. La création d'une voie bi-directionnelle réservée exclusivement aux bus du transport scolaire
- 3. La réalisation de trottoirs pour les mobilités douces piétons et vélos

L'étude se décompose en deux phases :

- Phase A: Projet de l'ouvrage et constitution du dossier pour l'examen préalable des Services.
- Phase B: Demande d'autorisation de construire et appels d'offres nécessaires à l'établissement du préavis de réalisation.

3. Aspects Financiers

3.1 Répartition des coûts

L'étude et les travaux de réalisation seront financés conjointement avec l'Ecole Internationale.

Une clé de répartition de 50% pour chaque partie a été arrêtée, en tenant compte des tâches d'entretien et de développement dévolues à la Commune, de la part relative à l'école ainsi que de l'impact du trafic relatif à l'école sur l'usure des infrastructures.

3.2 Mandataires

Les mandataires Urbaplan et le bureau Bovard et Nickl SA qui interviendront sur cette étude ont été sélectionnés avec l'Ecole Internationale et conformément à la loi sur les marchés publics.

3.2 Budget étude et travaux

Le tableau ci-dessous résume le budget de l'étude pour chaque phase :

Phase A	22'720.00
Phase B	24'112.00
Divers et imprévus (10%)	4'683.20
TVA 7,7%	3'966.67
Total Général TTC CHF	<i>55 481.87</i>
Total Général TTC CHF Arrondi	<u>55'500.000</u>

Le montant du préavis au pourcentage défini s'élève donc pour la Commune à **CHF 27'500.00 TTC.**

Le budget estimé des travaux par le bureau Bovard et Nickl SA s'élève à environ CHF 1'000'000 TTC +/- 20%.

4. Conclusion

La Commission des Finances relève le manque de visibilité sur la stratégie globale de l'Ecole Internationale au sujet de la mobilité et émet certaines réserves quant au succès du transfert modal de la voiture individuelle vers les transports scolaires.

Ce report de trafic est la clé de l'utilisation efficace des infrastructures et par conséquent des investissements consentis par les deux parties. Toutefois, le fait que l'investissement sur ce tronçon sera réparti entre les 2 entités laisse à penser que l'Ecole Internationale entend promouvoir de manière plus importante l'utilisation des bus scolaires.

Le montant de ce crédit d'étude ne met pas en péril les finances de la Commune.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'adopter Le préavis en question

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 55'000.00 TTC

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de

recourir à l'emprunt si nécessaire

D'autoriser la Municipalité à amortir un montant de CHF 27'750.00 TTC par la

participation de l'Ecole Internationale

D'amortir cet investissement par le biais du compte No 9282.003 « Fonds de

réserve pour constructions futures + autres investissements »

Fait à Founex, le 27 octobre 2019,

Les membres de la Commission des Finances.

Laurent Kilchherr Vincent Damba François Girardin

Marc Barbé Gerhard Putman-Cramer Jean Righetti

Andrea Rusca

Rapport de la Commission de Mobilité concernant le préavis municipal No 74/2016-2021 relatif à la demande de crédit de CHF 55'500.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagements routiers en mobilité douce aux Chemins de Ballessert et de la Grande Coudre

La commission de Mobilité s'est réunie le 7 octobre 2019 pour prendre connaissance du préavis cité en titre.

Lors de la séance de présentation tous les membres de la Municipalité étaient présents, excepté M. Jean-Pierre Debluë, ainsi que MM. Adrien Valotton et Christophe Hermanjat, chefs de service. M. le Syndic François Debluë nous a présenté le projet et a répondu à toutes nos questions. De cette présentation la commission retient les éléments suivants :

La Municipalité, conjointement avec l'Ecole Internationale (EIG), a mené une étude de mobilité dont l'objectif était d'assurer une bonne accessibilité à l'école et d'éviter les nuisances du trafic dans le nord de la Commune, par le biais du préavis No 26/2016-2021 approuvé le 13 septembre 2017.

Les résultats de cette étude ont démontré la nécessité de procéder à des travaux d'aménagements par l'élargissement des chemins Ballessert et de la Grande Coudre.

L'objectif de ces travaux est de favoriser la mobilité douce dans le secteur, ainsi que de créer une voie de bus bidirectionnelle réservée au milieu de la chaussée. Cette mesure entend favoriser une circulation facilitée des transports scolaires et, de ce fait, le désengorgement du trafic. Il est en effet important que les bus puissent circuler efficacement dans cette zone, afin d'encourager les parents d'élèves à renoncer aux transports individuels.

Ces travaux permettront par ailleurs d'offrir une continuité et de pérenniser les aménagements déjà réalisés sur la première partie du chemin de la Grande Coudre, dans le cadre du giratoire de Ballessert.

Description de l'étude

L'objectif est d'étudier les aménagements à prévoir afin d'élargir le domaine public entre le giratoire de Ballessert et l'Ecole Internationale pour permettre l'ajout d'une voie réservée aux bus et la réalisation de trottoirs accueillant les mobilités douces piétons/vélos, ceci afin de s'harmoniser avec les aménagements déjà réalisés par la Commune sur la première partie du chemin de la Grande Coudre et dans le cadre des aménagements du PPA « En Ballessert ». Il s'agit notamment d'étudier les éventuelles emprises sur les parcelles adjacentes et sur la zone agricole colloquée en surface d'assolement.

L'étude sera décomposée en deux phases :

- La première phase permettra d'étudier et identifier les besoins ainsi que de fixer les gabarits et donc les besoins en terrain. Cette phase doit permettre de préparer le dossier jusqu'à l'envoi à l'examen préalable des services afin de s'assurer de la faisabilité du projet.
- La deuxième phase consistera aux étapes nécessaires à la légalisation et aux appels d'offres en vue de la préparation d'un préavis d'exécution.

Clé de répartition des frais d'étude

La clé de répartition des frais d'études a été arrêtée à 50/50 entre la Commune et l'EIG. Le montant du préavis au pourcentage défini s'élève ainsi, pour la Commune, à CHF 27'750.00 TTC.

Un rapport détaillé sur le volet économique du préavis sera présenté par la Commission des Finances.

Considérations de la Commission de Mobilité

Durant la séance de présentation, la Municipalité a bien insisté, et à juste titre, sur le caractère dissuasif que cet aménagement entend exercer envers les parents qui emmènent leurs enfants à l'école en voiture. La Commission craignait cependant que cela ne soit pas suffisant pour provoquer un report modal efficace, et que des mesures d'accompagnement s'imposaient.

Pour mémoire, le rapport de la Commission au préavis 26/2016-2021 mentionnait déjà un catalogue de mesures d'accompagnement qui était suggéré à la Municipalité :

- Coordination des horaires de l'EIG avec ceux des bus TPN
- Encouragement à l'utilisation de la navette de l'EIG
- Préconisation de parkings payants
- Encouragement de la mobilité par l'aménagement de trottoir sur les routes d'accès à l'FIG
- Promotion du covoiturage
- Engagement d'agents pour la régulation du trafic aux heures de grande affluence

Or il se trouve qu'après renseignements pris auprès de la Municipalité et de l'EIG, un plan de mobilité, comprenant un catalogue de mesures d'accompagnement, avait déjà été exigé par le Canton dans le cadre de l'élaboration du PPA « Creux du Loup » (voir préavis 26/2016-2021).

Ce plan de mobilité est maintenant en cours de validation au Conseil de Fondation de l'EIG, mais la version définitive sera officialisée seulement quelques jours après la séance de Conseil Communal. Néanmoins, une présentation de ses grandes lignes et de ses objectifs sera effectuée durant cette séance.

La Commission suggère que la Municipalité veille à ce que les mesures prévues dans ce plan de mobilité, dans le cas où elle les considère comme pertinentes, aient un caractère contraignant pour l'EIG, notamment par une inscription formelle dans le rapport d'aménagement selon l'art. 47 OAT du PPA « Creux du Loup ».

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, Nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal No 74/2016-2021 relatif à la demande de crédit de CHF 55'500.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagements routiers en mobilité douce aux Chemins de Ballessert et de la Grande Coudre.

Ainsi fait à Founex, le 22 octobre 2019

Pour la Commission de mobilité :

Claude BRIFFOD Armand du PONTAVICE Cédric STERN

Florence WARGNIER Anita WIDMER Emile CAMILO

Bernard CINTAS

Rapport de la Commission des Routes concernant le :

Préavis municipal No 74 / 2016 - 2021 relatif à la demande de crédit de CHF 55'500.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagements routiers en mobilité douce aux Chemins de Ballessert et de la Grande Coudre

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal No 74 / 2016 – 2021, nous a été présenté le 7 octobre 2019 par M. le Syndic François Debluë, en remplacement du Municipal M. Jean-Pierre Debluë, absent. Egalement présents, les Municipaux Mme Audrey Barchha, Mme Lucie Kunz et M. Denis Lehoux, la secrétaire communale Mme Claudine Luquiens ainsi que M. Adrien Valotton et M. Christophe Hermanjat, chefs de service.

Suite à cette présentation, les membres de la commission des Routes se sont réunis afin d'examiner ce projet.

Préambule :

Conformément au préavis No 26 / 2016 – 2021, approuvé le 13 septembre 2017, la Municipalité et l'Ecole Internationale (EIG) ont mené une étude de mobilité afin d'assurer une bonne accessibilité à l'EIG et d'éviter les nuisances du trafic dans le nord de la Commune.

Les résultats de cette étude ont démontré l'intérêt de procéder à des travaux routiers, dont l'élargissement des chemins Ballessert et de la Grande Coudre. Ces travaux permettraient la création d'une voie de bus bidirectionnelle, réservée, au milieu de la chaussée ce qui favoriserait la circulation des transports scolaires et, de ce fait, le désengorgement du trafic. Il est en effet important que les bus puissent circuler efficacement, afin d'encourager les parents d'élèves à renoncer aux transports individuels. L'objectif de ces travaux est également de favoriser la mobilité douce par la réalisation de trottoirs.

Description de l'étude d'aménagements routiers :

L'objectif est d'étudier les aménagements à prévoir afin d'élargir le domaine public entre le giratoire de Ballessert et l'EIG pour permettre l'ajout d'une voie bidirectionnelle réservée aux bus et la réalisation de trottoirs accueillant les mobilités douces piétons/vélos, ceci afin de s'harmoniser avec les aménagements déjà réalisés par la Commune sur la première partie du chemin de la Grande Coudre et dans le cadre des aménagements du PPA « En Ballessert ». Il s'agit notamment d'étudier les éventuelles emprises sur les parcelles adjacentes et sur la zone agricole située en surface d'assolement.

L'étude sera décomposée en deux phases :

- La première permettra d'étudier et d'identifier les besoins ainsi que de fixer les gabarits et donc les besoins en terrain. Cette phase doit permettre de préparer le dossier jusqu'à l'envoi à l'examen préalable des services afin de s'assurer de la faisabilité du projet.
- La deuxième consistera aux étapes nécessaires à la légalisation et aux appels d'offres en vue de la préparation d'un préavis d'exécution.

Clé de répartition des frais d'étude :

La clé de répartition des frais d'étude a été arrêtée à 50 / 50 entre la Commune de Founex et l'EIG. Le montant communal s'élève à 27 750.00 TTC.

Considérations de la Commission des Routes :

La Commission des Routes considère que l'élargissement des chemins de Ballessert et de la Grande Coudre à deux voies bidirectionnelles semble nécessaire. En effet, selon l'analyse de Transitec (Urbaplan, Bovard&Nickl SA) sur l'accessibilité au campus de la Châtaigneraie (séance du 18.12. 2018), un nombre très important de véhicules circule en un laps de temps défini ce qui sature très vite le réseau en raison de l'étroitesse du chemin. Cependant, la Commission des Routes doute que la création d'une voie bidirectionnelle supplémentaire réservée au bus suffise à désengorger le trafic sur la zone aux heures de pointe. En effet, même si la Municipalité a souligné, lors de la séance du 7 octobre 2019, l'effet positif que ces aménagements (élargissements des chemins précités et création de trottoirs) peuvent exercer sur le transport des élèves de l'EIG, celle-ci doit s'assurer que ces investissements soient accompagnés par des mesures que l'EIG s'engage à prendre afin d'inciter fortement les parents à opter pour le bus (par ex. frais de transport compris dans l'écolage) et/ou le vélo plutôt que la voiture. Pour mémoire, le rapport de la Commission de la Mobilité au préavis 26 / 2016 - 2021 mentionnait déjà un catalogue de mesures d'accompagnement qui était suggéré à la Municipalité.

Par ailleurs, la Commission estime que la mise en place d'un giratoire à proximité de l'EIG serait à étudier, car elle pourrait permettre aux véhicules de faire un rapide demitour.

La Commission des Routes recommande donc à la Municipalité de bien contrôler la validation du PPA concernant les travaux d'agrandissement de l'EIG, afin de s'assurer que ce dernier comporte des contraintes strictes d'accessibilité à cette zone allant dans le sens d'une réduction du nombre de voitures au profit des transports collectifs et des mobilités douces.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, la Commission des Routes approuve la demande de crédit telle que présentée par la Municipalité et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal No 74 / 2016 - 2021 relatif à la demande de crédit de CHF 55'500.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagements routiers en mobilité douce aux Chemins de Ballessert et de la Grande Coudre.

Ainsi fait à Founex, le 20 octobre 2019

Pour la Commission des Routes :

Emile CAMILO Armand du PONTAVICE Rui SILVA MARTINS

Emmanuelle MOSER Martin SCHORR

Absente excusée : Stefania IMPELLIZZERI

Absent: Robert Veluz